

Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active et de la Prime d'activité en 2019

En 2019, le RSA socle a été versé à 101 217 foyers et la Prime d'activité à 74 760 foyers résidant à La Réunion. La croissance des effectifs en glissement annuel s'élève respectivement à +2,9 % et +27,5 %.

En fonction de leurs ressources, les foyers peuvent cumuler les deux prestations : ils sont 12 828 bénéficiaires à être dans cette situation.

Par ailleurs, près de 630 millions d'euros ont été versés par la Caf au titre du RSA et près de 180 millions d'euros au titre de la Prime d'activité en 2019

En 2019, 27 % de la population légale¹ était couverte au titre du RSA et 20 % au titre de la Prime d'activité (cf. tableau 1).

La Caf de La Réunion compte 101 217 bénéficiaires du RSA socle (dont 88 389 allocataires bénéficiaires du RSA socle sans cumul PPA), soit 36 % de l'effectif total des allocataires CAF. La Prime d'activité a été versée à 74 760 allocataires (contre 58 624 un an auparavant), soit une évolution en glissement annuel de +27,5 %.

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Année	2018	2019	évolution
Effectifs allocataires CAF	268 736	279 956	4,2%
Effectifs allocataires RSA socle	98 397	101 217	2,9%
Effectifs allocataires RSA socle (sans cumul PPA)	87 213	88 389	1,3%
Effectifs allocataires prime d'activité	58 624	74 760	27,5%
Personnes couvertes au titre du RSA	225 648	230 155	2,0%
Personnes couvertes au titre de la prime d'activité	135 038	167 280	23,9%
Personnes couvertes RSA / population légale	26,4%	27,0%	
Personnes couvertes prime activité / population légale	15,8%	19,6%	

Tableau 1. Allocataires et personnes couvertes du RSA

AVERTISSEMENT

La publication Analyses & Etudes de la Caf de La Réunion a changé de source statistique et de méthode de dénombrement. Elle s'appuie désormais sur les « données définitives », constituant les statistiques de référence.

Des fichiers extraits 6 mois après la fin du « mois de droit » étudié ont été créés, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Ces « données définitives » sont disponibles à partir de septembre 2016 et sont issues des fichiers Allstat FR6. Les statistiques qui en découlent deviennent la référence en raison de leur fiabilité plus élevée.

Les données présentées dans ce numéro correspondent au FR6 du mois de septembre, et représentent les données officielles de la Caf de La Réunion.

Encadré 1

Selon les données définitives de septembre 2019, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé le RSA à 1,87 million de foyers, pour un montant moyen de 504 euros par mois. Les effectifs connaissent une croissance de 0,8 % entre septembre 2018 et septembre 2019, et cette progression concerne l'ensemble des foyers, qu'ils bénéficient ou non d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Le nombre de bénéficiaires du RSA sans majoration augmente de 0,9 % en glissement annuel, les effectifs atteignant 1,64 million fin septembre 2019.

Quant aux bénéficiaires du RSA percevant une majoration pour isolement, leur nombre s'élève à 227 000 foyers, en hausse de 0,6 % entre septembre 2018 et septembre 2019.

Source : RSA Conjoncture, « Le revenu de solidarité active: fin décembre 2019 », N°28 – Avril 2020

¹ Source : Insee, Population légale – recensement population 2017 : 853 659 habitants (population municipale).

Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active en 2019

En 2019, le RSA est versé à 101 217 foyers allocataires, ce qui correspond à un taux d'évolution positif de (+3 %) (cf. tableau 1). En ajoutant les ayants droits, cela représente 230 155 personnes couvertes² par la prestation, soit environ 27 % de la population de La Réunion.

Encadré 2

Les allocataires du « RSA jeunes »

A compter du 1er Septembre 2010, le RSA est étendu aux jeunes de 18 à 25 ans sans enfant à charge. Les allocataires du « RSA jeunes » doivent avoir exercé une activité durant l'équivalent de deux années à temps plein (soit 3214 heures) sur les trois années.

Caractéristiques des bénéficiaires du RSA

Plus de 3 allocataires sur 5 du RSA sont des femmes ; 44 % sont des personnes isolées sans enfants, la part des couples sans enfants s'élève à 4 % (cf. graphique 1).

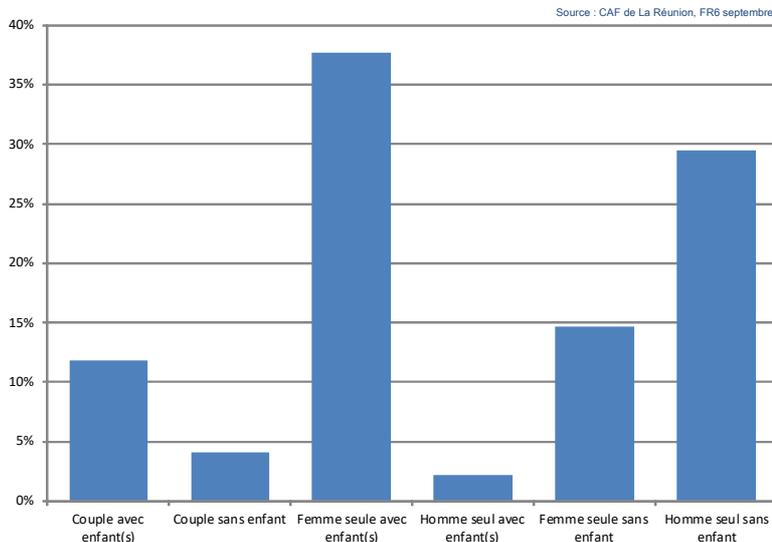
Plus de la moitié des bénéficiaires ont un âge compris entre 25 et 49 ans, 7 % sont âgés de moins de 25 ans et 30 % sont âgés au moins de 50 ans.

Le nombre d'enfants à charge (au sens des PF) couverts par la prestation s'élève à environ 106 100 enfants en 2019.

Encadré 3

Les plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales sont revalorisés de 0,3 % au 1er avril 2019. Cette revalorisation concerne la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base (Ab) et le complément de mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), les allocations familiales (Af), l'allocation de soutien familial (Asf) et le complément familial (Cf). Les montants du revenu de solidarité active (Rsa) et du revenu de solidarité (Rso) sont également revalorisés de 1,6 % en avril 2019.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 20189- Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 janvier 2020).



Graphique 1. Situation familiale des bénéficiaires du Rsa

Revenu de Solidarité Active	2018	2019	évolution
Foyers bénéficiaires du RSA	98 397	101 217	2,9%
RSA majoré	16 084	16 166	0,5%
RSA non majoré	82 305	85 042	3,3%
RSA jeunes	8	9	12,5%

Tableau 2. Evolution des foyers bénéficiaires du Rsa

Hausse des bénéficiaires du RSA socle depuis un an

Sur l'année 2019, selon les données définitives, le nombre de nouveaux bénéficiaires du RSA est de +2 820 individus, ce qui représente une hausse de + 2,9 % (cf. tableau 2). Cette hausse des bénéficiaires du RSA s'explique, entre autres, par la revalorisation (+1,6 %) du barème du RSA en avril 2019 (les revalorisations ont un impact sur le nombre de bénéficiaires du Rsa, rendant éligibles des allocataires proche du seuil de non versement), ainsi qu'aux variations saisonnières. Par ailleurs, cette hausse peut aussi s'expliquer par l'ouverture de la téléprocédure de demande de RSA sur le site « Caf.fr », ce qui a potentiellement eu un effet sur le recours.

COMPOSANTES RSA	La Réunion	DOM	Part	France entière
RSA socle seul	101 217	209 088	48,4%	1 871 954
dont Rsa majoré	16 166	31 783	50,9%	227 445

Tableau 3. Part des bénéficiaires du RSA de La Réunion

Le nombre de bénéficiaires du RSA socle non majoré augmente de +3,3 % en glissement annuel, passant de 82 305 à 85 042 individus (cf. tableau 2). On comptabilise un allocataire supplémentaire du « RSA jeunes » durant cette même période.

Environ la moitié des allocataires du Rsa des Départements d'Outre-mer, proviennent de La Réunion (cf. tableau 3).

Encadré 4

La prime d'activité est une aide aux travailleurs percevant de faibles revenus. Cependant, il est possible de cumuler RSA et prime activité dans certains cas. L'une des principales conditions pour avoir le droit au cumul prime activité / RSA socle reste le fait d'avoir perçu des revenus d'activité au cours des 3 derniers mois précédant votre demande de RSA. Chaque cas est particulier et plusieurs facteurs sont à prendre en compte dont les revenus perçus par le demandeur mais aussi pour le foyer. En ce qui concerne les couples (avec ou sans enfant), le fait de prétendre au RSA et à la prime activité dépend de la composition de la famille et des ressources du foyer. Le cumul pourra se faire pour une période de 3 mois.

Source : www.primeactivite.fr

² Comprend l'allocataire, le conjoint éventuel, les enfants et les autres personnes à charge.

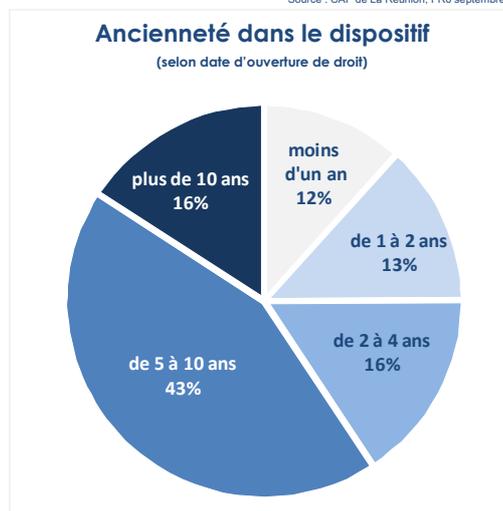
Plus de la moitié des bénéficiaires du RSA ont une ancienneté dans le dispositif supérieure à 5 ans

Selon le graphique 2, 12 % des bénéficiaires du RSA sont entrés dans le dispositif il y a moins d'un an et 59 % ont une ancienneté supérieure à cinq ans.

16 % des bénéficiaires de cette prestation ont une ancienneté supérieure à 10 années.

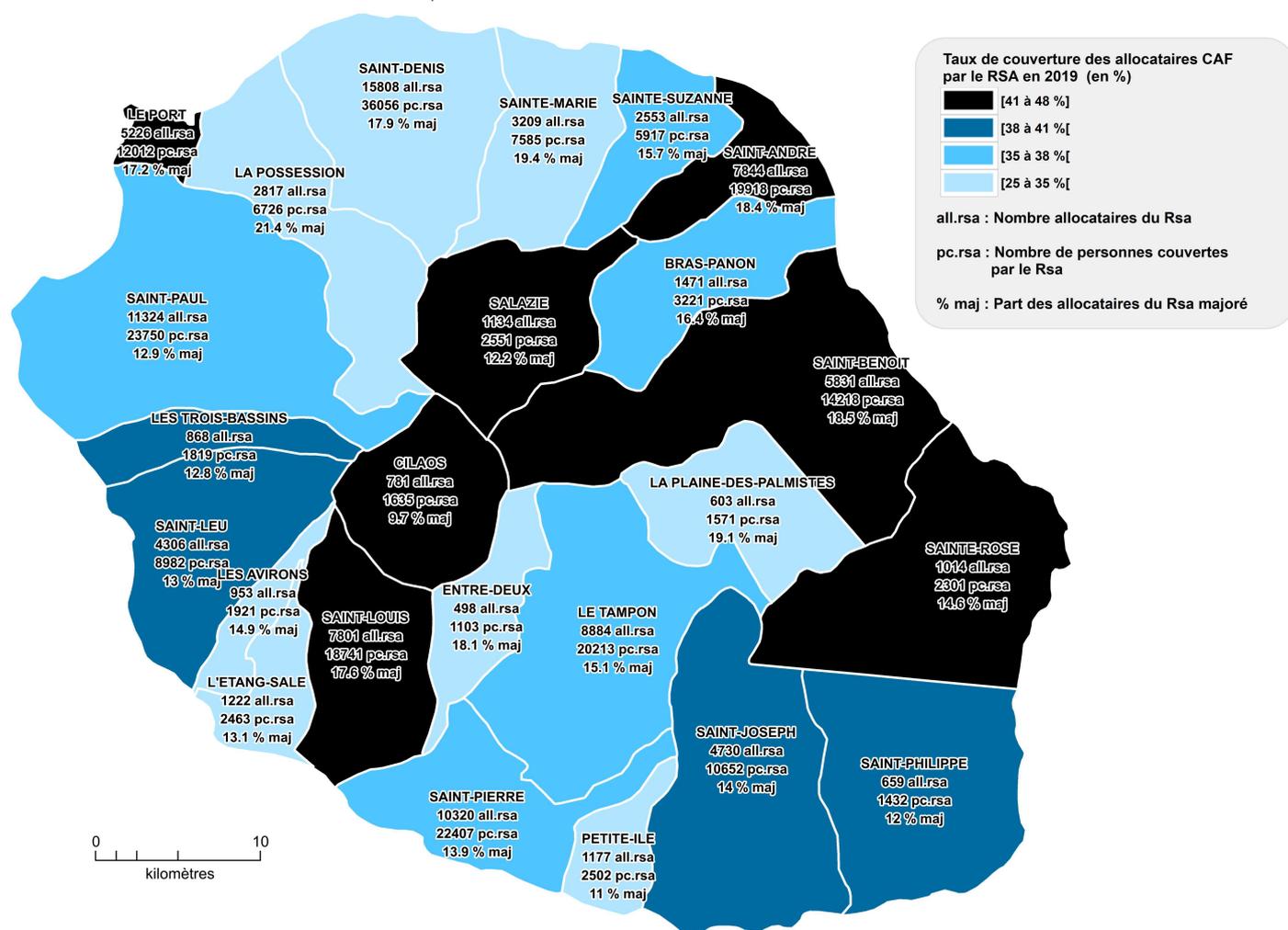
Dominance des familles monoparentales parmi les foyers bénéficiaires du RSA

Grâce au graphique 1, on peut constater que les familles monoparentales et les personnes isolées sont dominantes parmi les foyers bénéficiaires du RSA. Plus de la moitié des bénéficiaires ont un âge compris entre 25 et 49 ans, 7 % sont âgés de moins de 25 ans et près de 30 % des bénéficiaires sont âgés au moins de 50 ans.



Graphique 2. Bénéficiaires du RSA selon ancienneté

Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 2019 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -



Note de lecture : 17,9 % des allocataires du RSA de la commune de Saint-Denis touchent le RSA socle majoré. Le taux de couverture des allocataires CAF rapporte le nombre d'allocataires bénéficiant du RSA socle au nombre total d'allocataires du territoire.

Carte 1. Taux de couverture des bénéficiaires du Rsa

Les communes qui comptent les plus fortes concentrations de foyers bénéficiaires du RSA dans la population allocataires CAF se situent dans l'est et le centre de l'île (cf. carte 1). Ces communes sont : Salazie, Cilaos, Saint-Benoit, Saint-André, Saint-Louis et Saint-Rose.

Saint-Rose est la commune qui enregistre la plus forte concentration de bénéficiaires du RSA socle (avec 48 %). A contrario, la commune de l'Entre-deux (25 %) enregistre la plus faible concentration.

Trois communes comptent, à elles seules, un peu plus d'un tiers des allocataires bénéficiaires du RSA socle, à savoir : Saint-Denis (avec 15 808 allocataires), Saint-Paul (avec 11 324 allocataires) et Saint-Pierre (10 320 allocataires).

RSA	PRIME D'ACTIVITE	Dont cumul RSA et PRIME D'ACTIVITE
101 217 foyers bénéficiaires	74 760 foyers bénéficiaires	12 828 foyers bénéficiaires
16 112 couples 40 435 monoparents 44 670 personnes seules -	23 438 couples 18 668 monoparents 32 441 personnes seules 213 situations familiales inconnues	4 046 couples 4 144 monoparents 4 638 personnes seules -
230 155 personnes couvertes	167 280 personnes couvertes	33 230 personnes couvertes
6 985 âgés de moins de 25 ans 42 175 âgés entre 25 et 39 ans 22 564 âgés entre 39 et 49 ans 29 493 âgés de 50 ans et plus	8 118 âgés de moins de 25 ans 32 448 âgés entre 25 et 39 ans 17 179 âgés entre 39 et 49 ans 17 015 âgés de 50 ans et plus	569 âgés de moins de 25 ans 5 171 âgés entre 25 et 39 ans 3 522 âgés entre 39 et 49 ans 3 566 âgés de 50 ans et plus
Montant moyen versable * 535 €	Montant moyen versable * 216 €	Montant moyen versable * 581 €

* montant estimé

Schéma 1. Les bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité en 2019

En moyenne, un foyer allocataire du RSA perçoit 535€ par mois, contre 514€ pour l'ensemble des DOM et 495€ pour la France métropolitaine⁴(cf. schéma 1).

Légère hausse du RSA majoré en 2019

Le RSA peut aussi être temporairement majoré pour les parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître.

En 2019, les bénéficiaires du RSA socle majoré s'élèvent à 16 166 contre 16 084 un an auparavant), ce qui correspond à une hausse de +0,5 % sur un an (cf. tableau 2).

En tenant compte des personnes à charge, 51 487 personnes sont couvertes par le RSA majoré, soit 22 % de la population couverte par le RSA.

Les allocataires du RSA majoré représentent 16 % des allocataires RSA à La Réunion (cf. tableau 4).

RSA Majoré	RSA majoré	TOTAL RSA
Nombre familles monoparentales	15 084	40 435
<i>dont femmes seules</i>	14 722	38 194
<i>avec plus d'un enfant à charge</i>	9 763	22 367
<i>dont hommes seuls</i>	362	2 241
<i>avec plus d'un enfant à charge</i>	143	940
Nombre personnes isolées sans enfant	1 082	44 670
Nombre personnes couvertes	51 487	230 156
Nombre d'enfants à charge (PF)	35 164	106 100
Total allocataires	16 166	101 217
Nombre de bénéficiaires de moins de 20 ans	7%	1%
de 20 à 24 ans	25%	6%
de 25 à 34 ans	42%	30%
de 35 à 44 ans	20%	23%
de 45 à 54 ans	5%	24%
plus de 55 ans	1%	16%

Tableau 4. Caractéristiques des allocataires du RSA majoré

Les allocataires du RSA majoré sont surtout des familles monoparentales

La quasi-totalité des foyers allocataires du RSA majoré sont des familles monoparentales (93 %), les personnes isolées sans enfant sont minoritaires. Les femmes se retrouvent à la tête des familles monoparentales dans 98 % des cas et 66 % d'entre elles ont plus d'un enfant à charge.

Les allocataires du RSA majoré sont presque exclusivement des femmes

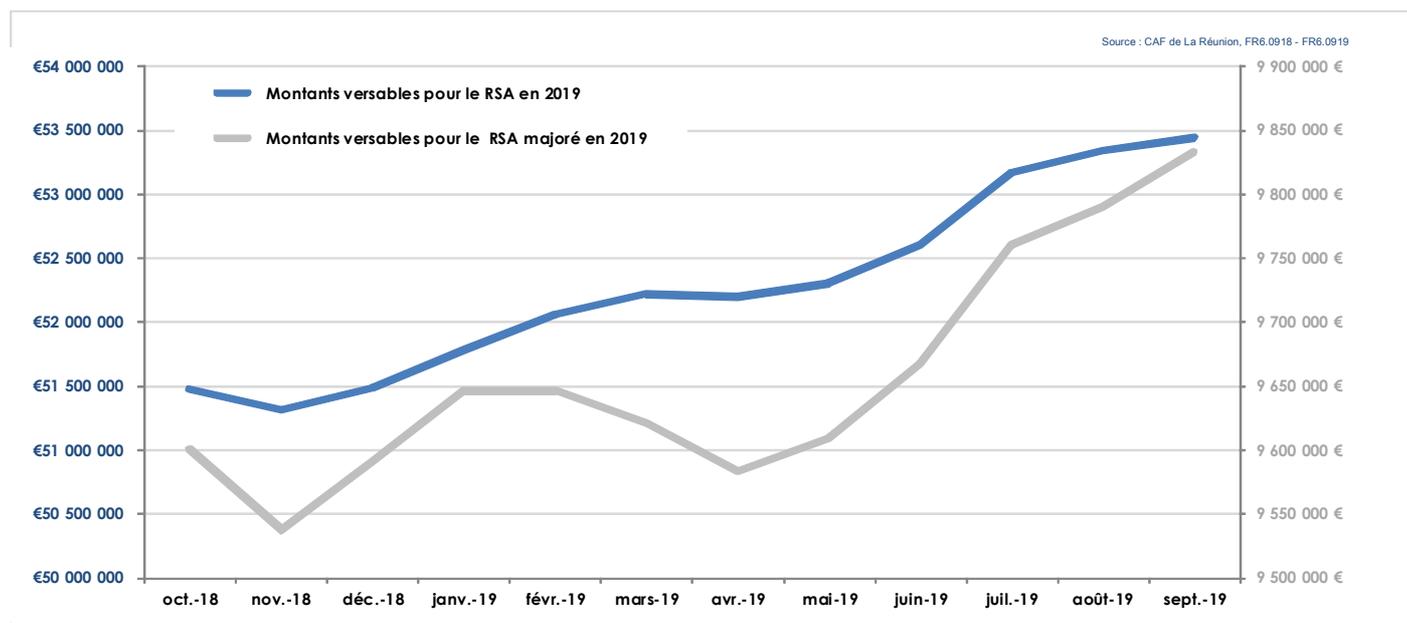
En 2019, 97 % des allocataires du RSA majoré sont des femmes (cf. tableau 4). La plupart des allocataires du RSA majoré (67 %) ont un âge compris entre 20 et 34 ans en 2018 (contre 36 % seulement pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA).

Enfin, la majorité des bénéficiaires du RSA majoré (92 %) ne cumulent pas cette prestation avec la prime d'activité (seulement 1 221 allocataires cumulent le Rsa majoré avec la prime d'activité).

Les masses financières de RSA issues des données comptables retracent les dépenses payées par les Caf chaque mois. Elles comptabilisent les dépenses dues au titre du RSA des mois concernés, mais aussi des régularisations portant sur les mois précédents (indus et rappels). Les masses financières « en mois de droit » issues des fichiers statistiques (avec six mois de recul) correspondent aux dépenses versées aux titrés des mois considérés et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...). Autrement dit, elles repositionnent les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.

Par exemple, un rappel versé à un foyer allocataire en février concernant son droit de décembre sera pris en compte d'un point de vue comptable dans la dépense du mois de février, alors qu'il sera positionné sur sa situation de décembre dans les dépenses statistiques « en mois de droit ».

Les montants versables pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2019



Graphique 3. Evolution mensuelle des montants versables pour le RSA

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Montants versables pour le RSA	Année 2018	Année 2019	Evolution
RSA socle sans majoration	487 218 640,93 €	511 492 764,82 €	5,0%
RSA socle avec majoration	111 445 546,41 €	115 883 711,95 €	4,0%
Total RSA socle	598 664 187,34 €	627 376 476,77 €	4,8%

Tableau 5. Variation annuelle des dépenses versables au titre du RSA

Les masses financières versables du RSA ont connu une croissance de +4,8 % entre 2018 et 2019 selon les données définitives en « mois de droit » issues des fichiers statistiques Caf (cf. encadré 5).

Le montant versé au titre du RSA socle atteint 627,4 millions d'euros en 2019, dont 115,9 millions pour le RSA majoré (cf. tableau 5). Cette croissance des dépenses s'explique notamment par la montée en charge de la revalorisation du montant forfaitaire au 1er avril 2019 (soit +1,6 %). Ces revalorisations ont un impact direct sur le montant des prestations versées.

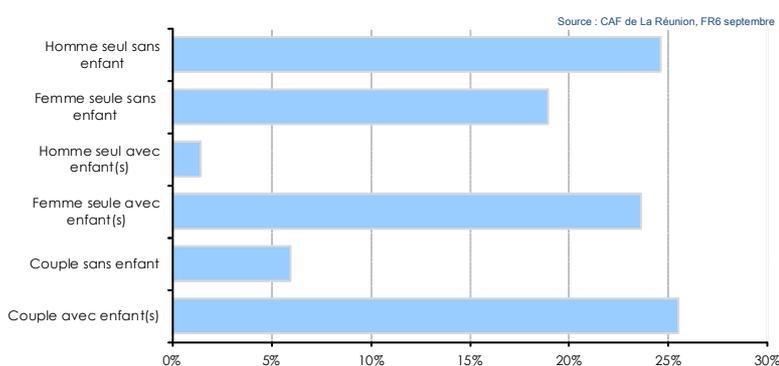
Par ailleurs, cette hausse des dépenses peut aussi s'expliquer par la mise en œuvre de la téléprocédure de demande de RSA, ce qui a accru le recours à la prestation et/ou réduit les « sorties » du dispositifs.

Selon les données définitives de septembre 2019, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé la prime d'activité à 4,23 millions de foyers, pour un montant moyen de 185 euros par mois. Les effectifs connaissent une croissance de 52,2 % entre septembre 2018 et septembre 2019, liée principalement à l'élargissement du nombre d'éligibles à la prime d'activité du fait de la mise en place de la revalorisation de 90 euros du montant maximum de la bonification individuelle, et, de manière plus marginale, à la hausse du montant forfaitaire revalorisé en août 2018. Le nombre de foyers sans majoration de leur allocation pour situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître augmente de 53,4 % en un an, les effectifs atteignant 4,01 millions fin septembre 2019. Quant aux bénéficiaires de la prestation percevant une majoration pour isolement, leur nombre s'élève à 215 000 foyers, connaissant une croissance annuelle de 32,5 %, entre septembre 2018 et septembre 2019.

Source : La prime d'activité : fin décembre 2019, Conjoncture Prime d'Activité, n°16, Avril 2020

Forte hausse des bénéficiaires de la prime d'activité

En 2019, la prime d'activité est versée par la Caf de La Réunion à 74 760 foyers allocataires (cf. tableau 1). En ajoutant les ayants droit, cela représente 167 250 personnes couvertes par la prestation (en forte hausse de +24 % en un an).



Graphique 4. Situation familiale des bénéficiaires de la Prime d'activité

Depuis 2018, le nombre de bénéficiaires de la Prime d'activité a fortement progressé, avec une augmentation de + 27,5 % . Le nombre de bénéficiaires de la « prime d'activité uniquement » a augmenté de +8 372 foyers en un an (cf. tableau 7).

Cette croissance des effectifs est à relier à la réforme annoncée par le Président de la République courant décembre, visant à répondre à l'urgence économique et sociale (cf. encadré 7). Cette réforme de la prime d'activité consiste à augmenter de 90 euros le montant maximum de la bonification individuelle accordée à chaque personne du foyer dont les revenus mensuels d'activité sont supérieurs à 0,5 fois le salaire minimum inter-professionnel de croissance (Smic). Cette bonification devient croissante entre 0,5 Smic et 1 Smic (contre 0,8 Smic auparavant), seuil au-delà duquel elle atteint son maximum. Ces mesures, entrées officiellement en vigueur en janvier 2019, prévoyaient l'application d'un nouveau barème aux primes intermédiaires servant au calcul de la prime d'activité à partir du 1er octobre 2018. Comme le rappelle la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)³, ces mesures ont donc eu un effet rétroactif sur le nombre de bénéficiaires et les montants versés au titre des droits de novembre et de décembre 2018.

En 2019, 4 942 foyers ont un droit majoré pour isolement (cf. tableau 6). En un an, cette prestation a connu une hausse de +19 %, et le nombre de foyers sans majoration pour isolement a connu une hausse de +28 % (les effectifs passant de 54 475 foyers en 2018 à 69 818 foyers en 2019).

Plus de trois bénéficiaires de la Prime d'activité sur cinq sont des femmes. 44 % des bénéficiaires sont des personnes isolées sans enfants. La part des couples avec enfants s'élève à un peu plus de 25 % (cf. graphique 4). Enfin, un quart des bénéficiaires de la Prime d'activité sont des hommes et des femmes isolés avec enfants.

Deux bénéficiaires de la prime d'activité sur trois (67 %), ont entre 25 et 49 ans. La part des jeunes de moins de 25 ans est d'environ 11 % en 2019 (soit 8 118 bénéficiaires dont 356 âgés de moins de 20 ans).

La réforme de la prime d'activité, dont l'objectif est d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes percevant des revenus d'activité au niveau du Smic, se traduit par la revalorisation conjointe du montant maximal de la bonification individuelle et du Smic au premier trimestre 2019. Cette double revalorisation a pour effet, non seulement d'accroître le montant de prime d'activité versée aux bénéficiaires actuels de la prestation, mais surtout d'élargir le bénéfice de cette prestation à de nouveaux allocataires, en augmentant les seuils d'éligibilité à la prestation.

D'après une analyse réalisée par l'Observatoire Statistiques et Etudes (OSE) de la Caf de La Réunion, les allocataires réunionnais qui bénéficiaient déjà de la prestation avant la réforme perçoivent en moyenne 31 euros supplémentaires par mois. Quant au nombre de nouveaux allocataires, il s'élèverait à +12 848 en mars 2019. Ces nouveaux bénéficiaires comprennent des foyers devenus éligibles à la prestation grâce au nouveau barème.

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de la bonification individuelle s'élève à 64 119 allocataires en mars 2019 (contre 51 742 en décembre 2018) et ces derniers perçoivent en moyenne 60 euros supplémentaires par mois. Parmi eux, environ 28 550 allocataires ont pu toucher le bonus maximum de la bonification individuelle prévue par la réforme (soit 90 euros par mois, représentant 40 % environ de l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité).

Source : Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité à fin juin 2019. Analyse et Etudes de la Caf de La Réunion, n°11, janvier 2020.

³ Source : Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité : 2,70 millions à fin septembre 2018, Prime d'activité conjoncture, n°11, décembre 2018.

PRIME D'ACTIVITE	2018	2019	évolution
Prime d'activité	58 624	74 760	27,5%
dont avec majoration isolement	4 149	4 942	19,1%
dont sans majoration isolement	54 475	69 818	28,2%
<i>Dont Prime d'Activité jeunes 18-25 ans non majorée</i>	5 931	8 171	37,8%
dont Cumul RSA - Prime d'Activité	11 184	12 828	14,7%

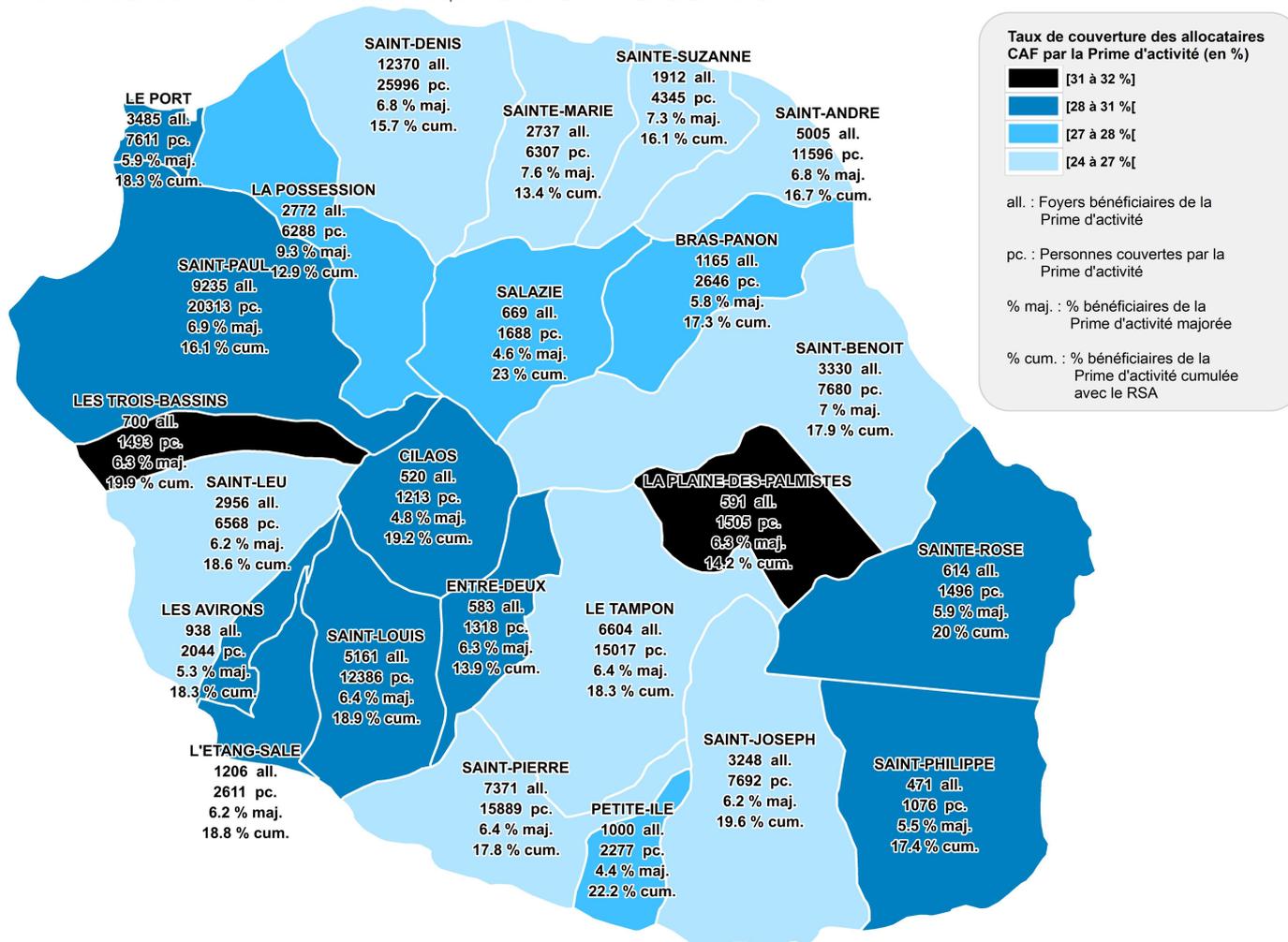
Tableau 6. Evolution des bénéficiaires de la prime d'activité

Hausse des bénéficiaires qui cumulent le RSA et la Prime d'activité

L'incitation à l'activité se traduit également par le cumul du Rsa socle et de la prime d'activité. En fonction de leurs ressources, certains allocataires peuvent donc cumuler la Prime d'activité et le RSA socle (cf. tableau 6) : ils sont 12 828 bénéficiaires à être dans cette situation en 2019 (+14,7 %), représentant 17 % de l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité.

En 2019, 33 230 personnes sont couvertes par ces deux prestations (cf. schéma 1). Plus d'un tiers d'entre eux (soit 36 %), sont des personnes isolées. En moyenne, un foyer allocataire qui cumule le RSA et prime d'activité perçoit 581€ par mois.

Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 2019 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -



Note de lecture : 6,8 % des bénéficiaires de la Prime d'activité de la commune de Saint-Denis touchent la prestation « majorée » et 15,7 % des bénéficiaires cumulent cette prestation avec le RSA. Le taux de couverture des allocataires CAF rapporte le nombre d'allocataires bénéficiant de la Prime d'activité au nombre total d'allocataires du territoire.

Carte 2. Taux de couverture des bénéficiaires de la PPA

La commune de Saint-Denis enregistre le plus important effectif de bénéficiaires de la Prime d'activité avec 12 370 bénéficiaires, suivie de Saint-Paul, de Saint-Pierre et du Tampon. A contrario, Saint-Philippe possède l'effectif le moins important, suivie de Cilaos, de l'Entre-Deux et de la Plaine des Palmistes. Trois communes de l'île (Salazie, Petite-Île et Sainte-Rose) se démarquent particulièrement, avec des proportions de cumul RSA-Prime d'activité supérieures à 20 % (cf. carte 2).

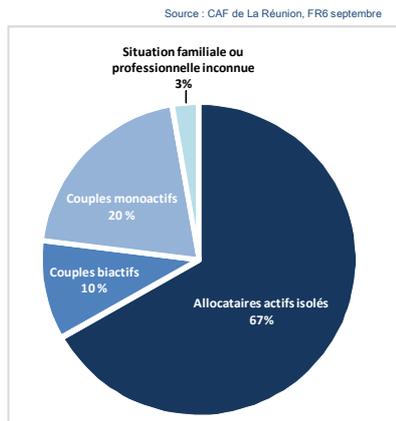
En 2019, 86 % des foyers bénéficiaires de la Prime d'activité (soit 64 629 allocataires) ont au moins une des personnes du foyer qui perçoit une bonification individuelle, ce qui correspond à une forte hausse de +31 % en glissement annuel (cf. tableau 7).

PRIME D'ACTIVITE	2018	2019	évolution
Bénéficiaires de la Prime d'activité	58 624	74 760	27,5%
Sans aucune bonification individuelle	9 342	10 131	8,4%
avec au moins une bonification individuelle	49 282	64 629	31,1%
dont bénéficiaires de la prime d'activité uniquement	18 829	27 201	44,5%

Tableau 7. Evolution des bénéficiaires de la bonification individuelle

Forte proportion d'allocataires isolés actifs

Dans la majorité des cas, seul l'allocataire ou son conjoint exerce une activité, les autres membres présents dans le foyer étant inactifs. En 2019, 67 % des bénéficiaires de la prime d'activité sont des personnes isolées actives, 20 % sont des couples mono-actifs et 10 % sont des couples biactifs (cf. graphique 5).

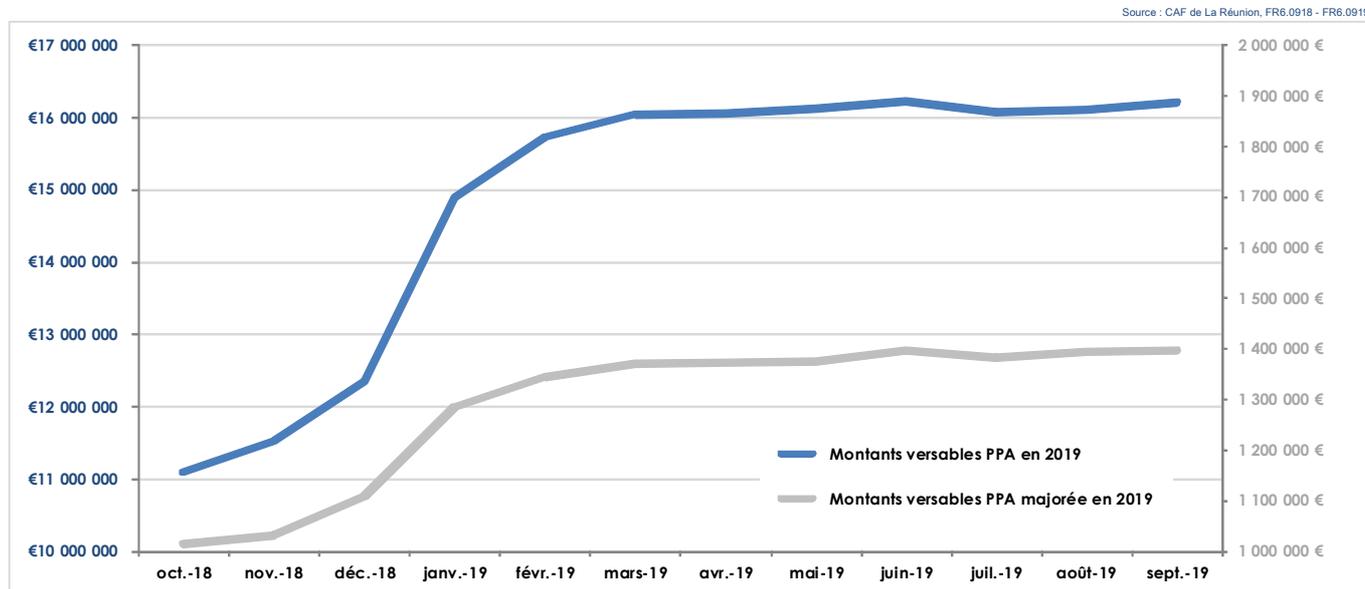


Graphique 5. Activité des bénéficiaires de la PPA

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

Montants versables Prime d'activité	Année 2018	Année 2019	Evolution
Prime activité sans majoration	121 717 655 €	162 957 891 €	33,9%
Prime activité avec majoration	11 901 374 €	15 479 013 €	30,1%
Total Prime d'activité	133 619 029 €	178 436 904 €	33,5%

Tableau 8. Variation annuelle des montants versables pour la prime d'activité



Graphique 6. Evolution mensuelle des montants versables pour la Prime d'activité

Les dépenses versées au titre de la prime d'activité sont les dépenses en « mois de droits ». Ces dernières intègrent donc les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la réduction du stock, etc.). Autrement dit, elles repositionnent sur le mois concerné, les régularisations intervenues après le « mois de droit ». Au 4^{ème} trimestre 2018, les données statistiques montrent une hausse des dépenses de +6% (cf. graphique 6). Cette hausse s'explique, en grande partie, par la revalorisation du montant forfaitaire de 20 euros au 1^{er} août 2018. En effet, une hausse du barème implique un accroissement des effectifs et donc des dépenses, en rendant plus de foyers éligibles à la prestation et en conduisant à une hausse du montant moyen versé aux bénéficiaires déjà présents.

Les dépenses versées au titre des mois du 1^{er} trimestre 2019 connaissent une croissance de +33 % par rapport au trimestre précédent, qui s'explique principalement par l'élargissement du nombre d'éligibles à la prime d'activité du fait de la mise en place de la revalorisation exceptionnelle de 90 euros du montant maximum de la bonification individuelle. Le montant moyen versé en mars 2019 a ainsi augmenté de plus de 20 euros entre décembre 2018 et mars 2019. Depuis la revalorisation de la bonification individuelle, les évolutions des dépenses connaissent une relative stabilité au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2019.

En 2019, la Caf a versé 178,5 millions d'euros au titre de la Prime d'activité, contre 133,6 millions d'euros en 2018 (soit une hausse de +33,5 %). Environ 15,5 millions d'euros ont été versés pour la prime d'activité sans majoration (cf. tableau 8).